



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

L'Ordre de l'excellence en éducation du Québec **Un prix de consolation dont les profs se passeront**

Montréal, le 22 février 2018 – Le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, a annoncé aujourd'hui la création de l'*Ordre de l'excellence en éducation du Québec*. En créant l'Ordre, le ministre prétend redorer le blason de celles et ceux qui transmettent le goût d'apprendre aux élèves du Québec. La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) estime plutôt qu'ainsi, Sébastien Proulx renie sa promesse de reconnaître et de protéger l'expertise des enseignantes et enseignants. C'est l'ensemble de la profession que le ministre de l'Éducation doit reconnaître.

Dans la *Politique de la réussite éducative* publiée l'an dernier, le gouvernement disait vouloir octroyer un prix annuel à une enseignante ou à un enseignant. Déjà, la FAE avait indiqué au ministre de l'Éducation que les profs ne se laisseraient pas bernier par ce genre d'annonce. Ainsi, le ministre Proulx démontre qu'il n'a pas l'intention de poser les gestes nécessaires à la reconnaissance et à la protection de l'expertise des profs.

« Les profs ne veulent pas d'un prix. Ils demandent que leur expertise soit reconnue et que les services soient au rendez-vous », pointe le président de la FAE, Sylvain Mallette. « Depuis sa nomination, il y a deux ans, le ministre Proulx a systématiquement rejeté les solutions des enseignantes et enseignants pour reconnaître leur expertise et leur autonomie. Le ministre refuse encore et toujours de mettre en place des balises qui élimineraient les ingérences pédagogiques dont les profs sont victimes. Dans la *Loi sur l'instruction publique*, il ne les reconnaît pas comme les premiers experts de la pédagogie au Québec. Au contraire, ses décisions ajoutent à la lourdeur bureaucratique que doit déjà subir le personnel enseignant. Le maintien des cibles de réussite en est l'exemple parfait. Le ministre Proulx n'a entrepris aucune action gouvernementale visant à valoriser la contribution essentielle des enseignantes et enseignants au développement de la société québécoise. Bref, les mesures cosmétiques que propose Sébastien Proulx ne dupent pas les enseignantes et enseignants », souligne à nouveau M. Mallette.

Rappelons près de 86 % des enseignantes et enseignants sondés par la FAE l'automne dernier affirment ne pas avoir confiance au ministre Proulx pour qu'il reconnaisse concrètement leur autonomie professionnelle.

Des données probantes qui vont à l'encontre d'un prix

En créant cet ordre, le ministre Proulx contribue aussi à la détresse psychologique du personnel enseignant. Les données probantes issues de la recherche établissent clairement que ce discours de type « cheerleading » est utilisé « dans le but de faire accepter des contraintes et d'empêcher d'orchestrer des changements nécessaires du côté organisationnel », selon les recherches de Mme Marie-France Maranda et de M. Simon Viviers de l'Université Laval.

« En mettant sur pied l'*Ordre de l'excellence en éducation du Québec*, le ministre de l'Éducation continue d'émettre des attentes de performance envers les profs, alors que le système dysfonctionnel dans lequel les profs évoluent les empêche de pratiquer leur métier en toute autonomie. Le ministre de l'Éducation a pour mandat de faire croire que le gouvernement est sensible aux besoins des profs. C'est complètement faux et cela ne constitue en aucune façon une reconnaissance de l'expertise de la profession enseignante au Québec », conclut M. Mallette.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent plus de 34 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les 900 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère au Service des communications

Bureau : 514 666-7763, poste 296

Cellulaire : 514 603-2290

Courriel : mj.nantel@lafae.qc.ca